

L'an deux mil vingt, le trois septembre, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr Chrystophe AUBERT, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2020

| |
|--|
| Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 |
|--|

Présents : M. AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, HERIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VANNIER Maëva, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José, THIBAUT Michel.

Excusée ayant donné procuration : Mme BOISTARD Brigitte à Mme VIRTON Audrey
Excusés : Mr ROUSSEAU Thomas, Mr GODFROY Tony

Secrétaire de séance : Mr THIBAUT Michel

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 20 août 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Emplacement de la baie FREE : (1 abstention et 12 contre)

il décide de ne pas signer la convention de passage sur le domaine public avec FREE, car plusieurs points restent à éclaircir.

Tarifs garderie : (à l'unanimité)

il décide de maintenir ses tarifs, par enfant, à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 comme suit : de 1 à 30 demi-heures mensuelles : 1.15 € la demi-heure, au-delà de 30 demi-heures mensuelles 0.80 € la demi-heure. Paiement minimum de 5.00 €

Tarifs restauration scolaire : (à l'unanimité)

il décide de maintenir ses tarifs à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 comme suit : 3.10 € pour les réguliers, 3.50 € pour les occasionnels, 6.20 € pour les adultes, 3.10 € pour les employés communaux réguliers, 3.50 € pour les employés communaux occasionnels

Virement de crédits : (12 pour 1 contre)

↳ Afin de prévoir l'achat d'un nocospray, le conseil décide d'effectuer un virement de crédit de la façon suivante :

Dépenses d'investissement

| | | |
|-----------|------------------------------------|---------|
| 21318-266 | Autres bâtiments publics | - 796 € |
| 2188-275 | Autres immobilisations corporelles | + 796 € |

Personnel communal : à l'unanimité

↳ il prend connaissance du départ à la retraite au 30 septembre 2020, d'un adjoint technique titulaire au service scolaire et décide de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à raison de 26/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2020, en remplacement.

Le maire,
Chrystophe AUBERT.